

CONDITIONS À REMPLIR

- Être salarié de la branche HCR à la date de la demande et cotiser à HCR prévoyance (Malakoff Humanis ou KLESIA uniquement)
- Avoir un an d'ancienneté minimum (6 mois sur les 18 derniers mois pour les saisonniers)
- Ne pas dépasser un quotient familial mensuel de 1700 € (revenu brut global de l'avis d'imposition de l'ensemble des membres du foyer divisé par 12 puis par le nombre de parts fiscales)
- Formuler une seule demande par année civile et respecter un délai de six mois minimum entre deux demandes identiques déposées auprès de l'action sociale HCR prévoyance

DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire rempli, daté, signé et les motifs et circonstances de votre demande renseignés
- Dernier bulletin de paie du demandeur
- Livret(s) de famille avec mention des parents et de tous les enfants ou à défaut les actes de naissance de l'ensemble des membres du foyer
- Dernier avis d'imposition dans son intégralité
- Dernière attestation de droits CAF (précisant les allocations versées et votre composition familiale)
- Relevé d'identité bancaire au nom du salarié

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LA SITUATION

- Pour les saisonniers, contrats de travail et bulletins de salaire attestant de 6 mois de saison au cours des 18 mois qui précèdent la demande
- Si vous ou votre enfant êtes en situation de handicap, merci de fournir le document de reconnaissance du handicap

Vous êtes parent isolé

- Si votre enfant a plus de 16 ans, merci de fournir un certificat de scolarité
- En cas de veuvage, un justificatif de décès du père ou de la mère des enfants
- Si vous élevez seul votre enfant, jugement vous octroyant l'exercice de l'autorité parentale (la garde) et le lieu de résidence de l'enfant
- En l'absence de jugement et en cas d'accord amiable entre les parents, fournir impérativement les documents suivants :
 - 1 - Une attestation sur l'honneur datée et signée par les deux parents précisant les modalités de la garde et du lieu de résidence de l'enfant
 - 2 - Une copie des pièces d'identité des deux parents de l'enfant
 - 3 - Une copie intégrale de votre dernière taxe d'habitation
- En l'absence de contact avec l'autre parent, fournir impérativement les documents suivants :
 - 1 - Une attestation sur l'honneur datée et signée expliquant l'absence totale de contact avec le père ou la mère de vos enfants
 - 2 - Une copie de votre pièce d'identité
 - 3 - Une copie intégrale de votre dernière taxe d'habitation

Vous avez recours à un mode de garde individuel ou collectif pour votre enfant de moins de 4 ans

- Justificatifs des frais de garde, merci de fournir l'un des documents suivants :
 - 1 - Factures du mode de garde collectif des trois derniers mois
 - 2 - Bulletins de paie PAJEMPLOI des trois derniers mois
- Si le père ou la mère de l'enfant concerné par la demande d'aide cotise à HCR prévoyance, merci de joindre une copie de son dernier bulletin de paie

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées au GIE KLESIA ADP en sa qualité de responsable du traitement et pourront être transmises au GIE KLESIA. Vos données sont collectées pour la gestion administrative de votre dossier dans le cadre de notre relation contractuelle. Nous utilisons également vos données en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et contre la fraude à l'assurance. Les données sont conservées durant toute la durée de l'exécution de votre contrat, puis jusqu'aux termes des délais de prescription légaux. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles, nous indiquer les directives quant à l'utilisation de vos données après votre décès, ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à info.cnil@klesia.fr ou à KLESIA - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale. Afin de nous permettre de confirmer votre identité en cas de doute, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Nous conserverons une copie de votre pièce d'identité pendant une durée maximale d'un an. KLESIA prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des éléments renseignés sur ce formulaire et des documents transmis à l'action sociale HCR prévoyance et suis informé(e) qu'il peut m'être réclamé des justificatifs complémentaires afin d'étudier ma demande.

Fait à : Le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature du demandeur

Merci de bien vouloir nous retourner ce dossier ainsi que l'ensemble des justificatifs demandés à l'une des adresses suivantes :

Par mail : aides-individuelles-HCR@klesia.fr

en mettant en objet de votre mail votre nom et de votre prénom suivi de / FU (exemple: DURAND Martin/ FU

Par courrier : KLESIA - ACTION SOCIALE HCR - I-13, rue Denise Buisson - 93554 MONTREUIL CEDEX

Merci de ne pas agraffer vos justificatifs

DÉCISION (CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE)

ACCORD - Montant de l'aide accordée :

REFUS (préciser le motif)

.....
.....
.....
.....
.....

Date

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature du responsable

